

De : [Bellegarde, France \(DPC\)](#) pour le compte de [Prévost, Monia \(DPC\)](#)
A : [Grenier, Geneviève](#)
Cc : [Bergeron, Jean-Francois \(DPC\)](#)
Objet : Réponse du MFFP sur question de la commission du BAPE - projet GNL
Date : 30 septembre 2020 12:16:50
Importance : Haute

Bonjour madame Grenier,

En réponse à la question d'une participante lors de la séance du 25 septembre 2020 a.m. de l'audience publique du BAPE sur le projet GNL, une réponse a été élaborée par le MFFP. Il était demandé si la *Loi sur le parc marin du Saguenay--St-Laurent* interdit autant le transport d'hydrocarbures par oléoduc ou gazoduc que le transport d'hydrocarbure par bateau.

Dans sa question, la participante fait référence à l'article 21 de la Loi québécoise sur le parc marin du Saguenay—St-Laurent qui stipule que « toute forme de prospection, d'utilisation et d'exploitation des ressources à des fins de production minière ou énergétique, de même que le passage d'oléoduc, de gazoduc et de ligne de transport d'énergie sont interdits à l'intérieur du parc ». Cet article interdit donc deux types d'activité industrielle :

1. L'exploitation des ressources naturelles du parc marin, par exemple :
 - a. les ressources minérales situées sous le lit de la rivière Saguenay ou de l'estuaire du fleuve St-Laurent;
 - b. les ressources hydrauliques de ces cours d'eau qui pourraient être utilisées pour produire de l'énergie.
2. Le passage d'oléoduc, de gazoduc et de ligne de transport d'énergie, c'est-à-dire des infrastructures permanentes servant à distribuer certains hydrocarbures ou de l'électricité. À noter que cette interdiction ne s'applique pas aux équipements de transport d'énergie et aux ouvrages existant avant le 5 juin 1997 inclusivement.

L'interdiction visée par l'article 21 de la Loi ne s'applique donc pas aux navires transportant des hydrocarbures, comme les méthaniers.

Sincères salutations,

Monia Prévost

Directrice

Direction de la planification et de la coordination

Direction générale des mandats stratégiques

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

5700, 4^e Avenue Ouest, A-314

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 266-8171, poste 3128 Cellulaire : 418 559-1212

monia.prevost@mffp.gouv.qc.ca

mffp.gouv.qc.ca